

Agent de Sécurité Renforcé Armé en Catégorie D – ASRA D

DUREE DE FORMATION

105 heures réalisées sur 11 jours (examen inclus)

NOMBE DE STAGIAIRES ET LIEU DE FORMATION

De 4 à 12 Maximum. Centre de formation de Lisieux

PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

Le stagiaire doit fournir :

- Un justificatif d'aptitude professionnelle d'agent de prévention et de sécurité. (Diplôme formation d'agent de sécurité)
- Un numéro de carte professionnelle attribuée par la commission locale d'agrément et de contrôle d'agent de prévention et de sécurité en cours de validité.
- Un certificat médical datant de moins d'un mois, placé sous pli fermé et attestant que l'état de santé physique et psychique de l'agent n'est pas incompatible avec le port d'une arme.
- Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 3 mois.
- Une carte SST à jour

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à certifier les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'agent(e) de prévention de sécurité renforcée, d'armes de catégorie D.

Les compétences théoriques et pratiques sont conformes aux dispositions des arrêtés du 27 juin 2017 et du 28 septembre 2018 portant au cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et donne aux stagiaires les compétences nécessaires pour le maniement d'armes de catégorie D (bâton et tonfa télescopiques et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène).

Cette certification des agents de prévention et de sécurité renforcée respecte les modules obligatoires à tous les métiers de la sécurité privée, dictés par le ministère de l'intérieur et le Code de la Sécurité Intérieure.

L'accroissement des missions confiées aux sociétés de sécurité privée, inhérente à la diminution des forces de Police et de Gendarmerie dans certains secteurs d'activité et notamment dans le cadre de la menace terroriste.

Depuis les attaques terroristes dont la France a été victime, le gouvernement a décidé de rehausser le niveau de qualification des acteurs de la sécurité privée en les autorisant à être porteur d'armes de catégorie B et D.

La commission en charge de la certification professionnelle de France Compétences a défini comme métiers émergents ou en forte évolution le métier d'agent de surveillance armé de catégorie D.

VALIDATION

- Examen sous l'égide de l'UFACS, certificateur.
- Déclaré auprès du CNAPS et réalisé sous son contrôle

- Epreuve écrite.
- QCM : 30 questions à 60 secondes / question.
- Epreuve pratique.
- Multiples ateliers (à mains nues, avec bâton télescopique, avec tonfa).
- Sanctionnée par la délivrance d'un diplôme d'Agent de Sécurité Renforcé Armé de Catégorie D.
- Obtention de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS ASRA D.



CONTENU DE LA FORMATION

Tableau de synthèse du programme de formation du titre d'Agent de Sécurité Renforcé Armé catégorie D

BLOCS	LISTE DES UV	VOLUME HORAIRE
Bloc 1 : Catégorie D Maîtriser le cadre juridique de l'armement, les conditions d'exercice et d'usage pratique, en toute circonstance, des armes de catégorie D, et opérer en tactique générale avec une arme de catégorie D dans l'exercice d'agent de prévention et de sécurité.	UV 1 : Module juridique des armes de catégorie D et B Maîtriser les différents cadres juridiques d'usage des armes de catégories D et B	19 heures
	UV 2 : Module théorique des armes de catégorie D Maîtriser les caractéristiques techniques liées au fonctionnement, à l'entretien, aux règles de sécurité, de stockage, de traçabilité et de transport des armes de catégories D	07 heures
	UV 3 : Module pratique des armes de catégorie D Maniement des armes en sécurité, usages et techniques de garde et de déplacement à main nue, avec armes de catégorie D	42 heures
	UV 4 : Module tactique spécifique aux armes de catégorie D Savoir utiliser son arme et gérer un incident dans le strict respect de la gradation de la force en binôme et en équipe, avec les forces de l'ordre. Adapter la réaction à la menace. Agir en situation de stress, en cas d'inspection visuelle de bagages et de palpation.	28 heures
TOTAL		105 heures (96 h00 + 02h00 de présentation + 07h00 examen)

FORMATEURS

Les formations sont encadrées par des formateurs titulaires d'un diplôme d'instructeur délivré par un organisme public, conformément à la réglementation.

TARIF

Nous consulter. Formation éligible au CPF. Facilité de paiement et d'hébergement. Assistance au montage des dossiers de financement.

